Réguler l'accès à la terre, la réinvention locale du corporatisme agricole

Thèse soutenue le 22 juin 2011, Bertille Thareau

Dans le contexte contemporain de territorialisation des politiques agricoles à travers l'écologisation de la politique agricole commune d'une part et l'engagement des collectivités locales dans le soutien à l'agriculture d'autre part, cette thèse questionne les modes d'élaboration de projets agricoles locaux, et en particulier les formes d'engagement de la profession agricole dans la définition de politiques locales. La gouvernance foncière autour de la ville d'Angers tient lieu d'objet d'étude pour cette recherche.

Le parti-pris méthodologique consiste ici à croiser les approches d'un dispositif complexe : qualification des dynamiques sociales, étude des documents d'orientation politiques et professionnels et de leur évolution, récit d'affaires locales, observation des processus institutionnels. Les résultats concernent trois dimensions d'analyse principales : la structuration de la représentation de la profession agricole, la production locale d'une lecture des questions foncières et l'effet du dispositif de discussion sur l'évolution des politiques locales.

La discussion de la gestion locale du foncier agricole s'organise dans le cadre d'une relation institutionnalisée entre l'Agglomération angevine et la profession agricole. Dans un contexte agricole local marqué par la diversité et le cloisonnement des groupes professionnels agricoles, l'organisation de ce dialogue s'articule avec une volonté d'ouverture de la représentation à la diversité des agriculteurs. Cela se traduit par trois effets en tension : i) aux échelles communale et intercommunale, des espaces de dialogue s'ouvrent entre producteurs qui dépassent les cloisonnement sectoriels, ii) mais dans le même temps, certains groupes sociaux sont exclus du débat professionnel ou disqualifiés, en particulier les propriétaires, les agriculteurs non-professionnels et les agriculteurs développant des stratégies de délocalisation de leurs exploitations, iii) au final, la vision de la régulation souhaitable de la transmission de la terre portée dans la négociation avec les collectivités est fondée sur les valeurs du groupe dominant des éleveurs. Ce groupe professionnel dominant renforce sa légitimité locale dans le cadre d'une structuration de la représentation professionnelle négociée entre la Chambre d'Agriculture et l'Agglomération. En outre, le renforcement des relations entre autorités locales et professionnelles aboutit de fait à une double inflexion, tant des politiques locales en matière de prise en compte de l'agriculture, que des formes d'intervention sur la transmission de la terre. On assiste ainsi, plus qu'à la subordination d'une autorité par l'autre, à l'émergence d'un métissage entre visions et compétences pour produire des outils de gouvernance foncière renouvelés. Ainsi, la territorialisation des politiques agricoles se traduit ici à la fois par l'ouverture manifeste de la profession agricole au dialogue avec les collectivités locales et par l'émergence d'une forme de corporatisme local.